

N° 28

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

**DÉCISION
MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET
ANNEXE ORDURES
MÉNAGÈRES
(TEOM)
2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe ordures ménagères taxe,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,
- Reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté du budget TEOM 2020 pour un montant de 3 177 430 € en recettes de fonctionnement
- Ajustement des recettes notifiées 2021
- Inscription d'un complément de crédits de 1 200 000 € au compte 611 pour financer les contrats de prestations de service
- Ajustement de crédits pour inscription de non-valeurs et créances éteintes au chapitre 65 pour 24 000 €
- Inscription de crédits au chapitre 67 pour annulation de titres sur exercices antérieurs pour 418 000 € incluant une erreur matérielle de 366 362.63 € suite à un doublon de titre 2020 (soutien CITEO)
- Ajustement de la dotation aux amortissements de 50 000 €
- Inscription de dépenses imprévues pour 25 000 €
- Inscription d'un virement à la section d'investissement de 265 140 €

Au final le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 2 002 140 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement

- Inscription de l'excédent d'investissement reporté du budget TEOM 2020 pour un montant de 156 973 € en recettes d'investissement
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 660 423 € en dépenses et 32 310 € en recettes

- Inscription au compte 1068 en recettes de l'affectation de résultat de 2020 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020 pour un montant de 471 139 €.
- L'ajustement des crédits sur les opérations pour 50 000 €
- L'ajustement de la dotation aux amortissements de 5000 €
- L'inscription de produits de cession pour 5 000 €
- L'inscription de dépenses imprévues pour 10 000 €
- Diminution de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2021 pour un montant de 240 139 € ce qui porterait l'emprunt à 187 757 €

Au final, le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 720 423 € sur la section d'investissement.

DM n°1 - Budget annexe Ordures Ménagères TEOM 2021
(budget géré en M14 et voté TTC)

Section de fonctionnement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
002	812	002	Excédent de fonctionnement reporté		3 177 430
			Ajustements des recettes		
70612	812	70	Redevance spéciale		-200 000
7331	812	73	TEOM		-690 132
7478	812	74	Dotations et participations		-345 158
611	812	011	Contrats de prestations de service	1 200 000	
			Ajustements de crédits pour inscription de non valeurs		
6541	812	65	Créances admises en non valeur	3 000	
6542	812	65	Créances éteintes	21 000	
6815	812	68	Provision pour risques et charges	40 000	
7815	812	78	Reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant		60 000
			Inscription de crédits complémentaires au chapitre 67		
673	812	67	Annulation de titre sur exercice antérieurs	410 000	
678	812	67	Autres charges exceptionnelles	8 000	
			Ajustement de la dotation aux amortissements 2021		
6811	812	042	amortissement complémentaire	50 000	
022	812	022	dépenses imprévues	25 000	
023	812	023	Virement à la section d'investissement	245 140	
TOTAL				2 002 140	2 002 140

Section d'investissement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
001	812	001	Excédent d'investissement reporté		156 973
1068	01	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		471 139
			Restes à réaliser	660 423	32 310
			Ajustement de crédit sur opérations		
2188	812	8801	Autres installations, matériels et outillages	-138 000	
2188	812	8811	Autres installations, matériels et outillages	50 000	
232	812	8812	Immobilisations incorporelles en cours	-30 000	
2313	812	8813	Constructions	40 000	
2312	812	8814	Agencements et aménagements de terrains	20 000	
2158	812	8815	Autres installations, matériels et outillages	-35 000	
2188	812	8892	Autres installations, matériels et outillages	52 000	
2158	812	8893	Autres installations, matériels et outillages	55 000	
2158	812	8894	Autres installations, matériels et outillages	36 000	
			Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt d'équilibre après cette décision modificative qui passe de 427 896 € à 187 757 €)		
1641	812	16	Emprunt en euros		-240 139
			Ajustement des dotations 2021 aux amortissements		
28182	812	040	Amortissement des autres immobilisations corporelles		50 000
024	01	024	Produits de cessions		5 000
020	812	020	Dépenses imprévues d'investissement	10 000	
021	812	021	Virement de la section de fonctionnement		245 140
TOTAL				720 423	720 423

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n° 1 du budget annexe ordures ménagères taxe pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*